



Briller par son panorama

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 404 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant la garde chevaux

Lors d'une séance publique tenue le 4 mars 2019, le Conseil municipal a adopté ce projet de règlement.

Ce projet de règlement vise à permettre la garde de chevaux comme usage complémentaire à l'habitation dans la zone V3. La zone V3 se trouve de part et d'autre du chemin des Bâtitseurs.

Le projet de modification numéro 404 modifiant le règlement de zonage numéro 327 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} avril 2019, à 19h00 au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham, 25, rue de l'Église. Cette assemblée permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'illustration de la zone V3 et le projet de règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 6 mars 2019.

Christiane Leblanc
Directrice générale
Secrétaire trésorière

VICTORIANVILLE
et sa région

*Un
avenir
prospère*
.com

25, rue de l'Église - Notre-Dame-de-Ham (Québec) GOP ICO - Téléphone : 819 344-5806 - Télécopieur : 819 344-5807

Courriel : info@notre-dame-de-ham.ca - www.notre-dame-de-ham.ca